

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

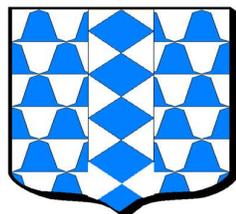
Commune de **CONNAUX**

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Département du Gard

Contrat 2^{ème} génération

2024-2028



ENTRE,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente ;

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par Jean Christian REY, son président ;

La Commune de Connaux, représentée par Stéphane MAURIN, son maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial

Occitanie de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la période 2022-2028

Vu délibération N° XXX de la commune de Connaux approuvant son Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée en date du XXXX

Vu la délibération N° XXX du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en date du XXXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Connaux

Vu la délibération N° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Connaux

Vu la délibération N° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Connaux

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 - Objet

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, la Commune de Connaux, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la-les Commune de Connaux, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la CA du Gard Rhodanien, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 – Contexte et enjeux

2-1 – Présentation de la Commune et son territoire



Commune de **1 701 habitants**¹ au dernier recensement (2020), Connaux bénéficie d'un positionnement géographique au carrefour des aires d'influence de Nîmes, Uzès, Avignon, Orange, Pont du Gard. Connaux se situe également à 5 km de Saint-Victor-la-Coste, connu pour son château médiéval et son église romaine, à 7,7 km de Bagnols-sur-Cèze, célèbre par son architecture médiévale et ses rues pavées et à 18 km au sud-ouest d'Orange, la plus grande ville aux alentours. Exposée à un climat méditerranéen, elle est drainée par la Tave et par divers autres petits cours d'eau.

Plus précisément, la commune est limitrophe des communes de Tresques, Gaujac, Pouzilhac, Saint-Paul-les-fonts ainsi que Laudun. Ainsi, Connaux est la colonne vertébrale de toutes les communes environnantes (Gaujac, Tresques, Pouzilhac..).

Le village est traversé par de lourdes infrastructures routières et bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à mi-chemin entre Nîmes et Avignon, ce qui en fait un lieu stratégique pour le rayonnement économique et culturel de la région.

La population de Connaux est passée de 744 habitants en 1968 à 1701 habitants en 2020, soit une augmentation de 129% sur une période de 52 ans. Le taux d'évolution moyen annuel de la population de Connaux sur la période de 2014 à 2020 est de 0,6% ce qui signifie que la population de Connaux ne cesse d'augmenter. Son nombre de logements n'a cessé de croître passant de 542 à 687 entre 1990 et 1999, ce qui témoigne d'une forte pression foncière.

La superficie de la commune de Connaux est de 9.4 km².

¹ Insee 2020

La commune assure son rôle de centralité par une offre de commerces, services et équipements importants et diversifiée. En effet, Connaux possédant 1 stade de football et de 3 terrains de tennis se voit accueillir différents clubs des communes limitrophes.

De plus, le patrimoine historique et architectural, ainsi que la beauté de l'environnement naturel, attirent de plus en plus de visiteurs et d'investisseurs.

Connaux est une commune qui souhaite ainsi affirmer son rôle de polarité, historiquement présent.

La commune est proche de la Vallée de la Cèze et les gorges du Gardons, ainsi que le site UNESCO du Pont du Gard et fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Gard Rhodanien, qui regroupe 44 communes et 75 000 habitants. Le SCOT fixe le cap à horizon 2035 pour les modalités d'aménagement du Gard Rhodanien. A travers ce projet, les élus souhaitent se fédérer autour d'une stratégie commune qui révèle les potentialités de leur territoire, permette de relever collectivement les défis auxquels ils sont confrontés et rende plus visible leur bassin de vie à l'échelle régionale. A ce titre la commune de Connaux est reconnue comme étant un pôle de rayonnement par le SCOT. Il est ainsi prévu par ce document une augmentation de 4 % de nouveaux habitants dans les pôles de rayonnement et communes d'appui d'ici 2035, ce qui équivaut à un TVAM par commune compris entre 1,1% par an et 1,3% par an.

Les polarités principales sur le territoire sont Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise.



Vue aérienne de Connaux en 1961



Vue aérienne de Connaux en 2024

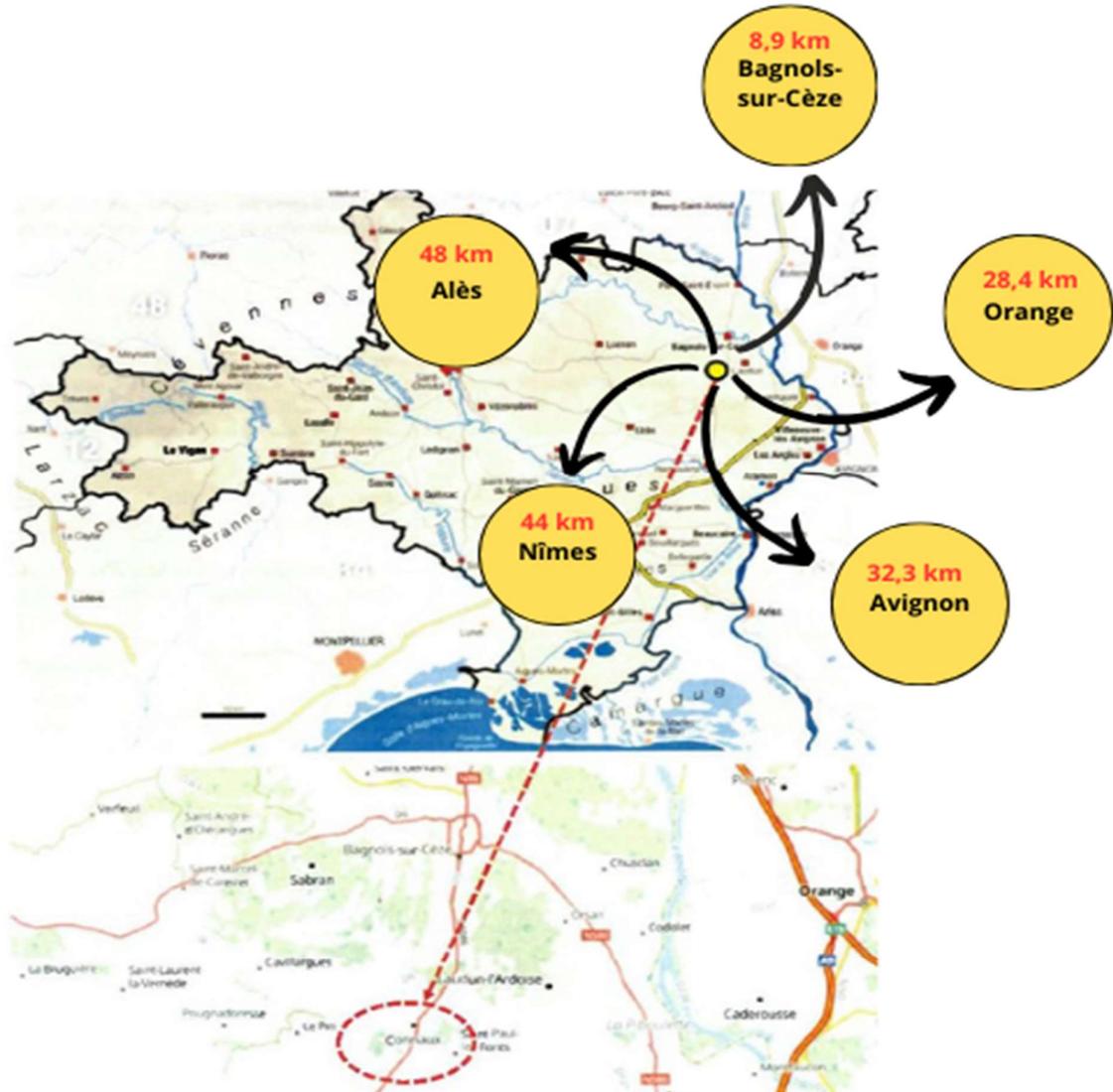


Figure 1 : Les aires d'influence

2-2 – Un territoire communal hétérogène

Le territoire de la commune peut se subdiviser en plusieurs unités territoriales et paysagères distinctes :

- Un **centre-bourg**, concentrant le bâti ancien et historique caractérisé par sa forte densité ; Une périphérie plus élargie composée de quartiers résidentiels (une zone urbanisée de 11.2%)

- Un **espace agricole ouvert** (principalement composé de vignobles et d'oliviers) recouvrant une grande partie du territoire communal (45.4% en 2018)
- De multiples **cours d'eau** qui traversent la commune de Connaux tels que, la Rivière de la Tave, le Ruisseau de Ragouse.
- **Des forêts** représentant 36.9% du territoire communal

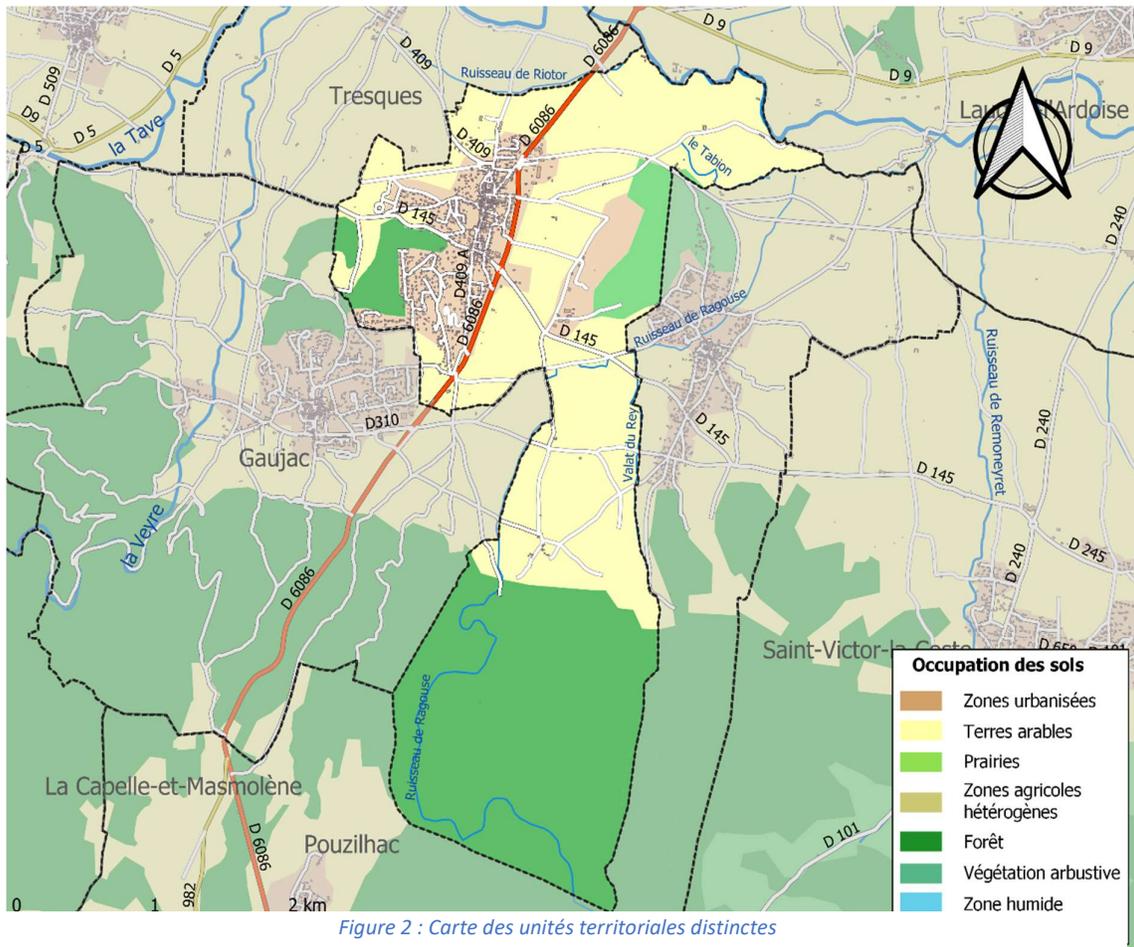


Figure 2 : Carte des unités territoriales distinctes

2-2-1 - Le Cadre de vie de la commune

La qualité du cadre de vie constitue la véritable richesse du village. Elle participe pleinement à l'attractivité et à la notoriété de Connaux. En effet, le village bénéficie d'un environnement naturel remarquable.

Situé sur un promontoire bordé de vignes, vergers, garrigue et bois, offrant un paysage naturel de qualité tout autour de la commune. Connaux est un village à dimension humaine où il fait bon se rencontrer. La commune est attachée à son identité villageoise, à son patrimoine historique et naturel. Elle est située à proximité de nombreux vestiges

romains et possède des monuments remarquables (Église Saint-Benoît, Monuments aux morts).

Enfin, Connaux se démarque par une identité culturelle très forte. La ville et ses habitants entretiennent ce rayonnement culturel avec de nombreuses associations. En effet, Connaux est une commune rurale avec une importante vie associative, de nombreux évènements y sont organisés tout au long de l'année (marché de Noël, concert en l'église, festival de l'humour, feu d'artifice...)

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Des espaces naturels et agricoles de qualité (garrigues...)</i> ❖ <i>Un cadre de vie agréable, qu'il faut préserver et valoriser</i> ❖ <i>Un important tissu associatif agit au quotidien dans la commune sous l'égide de nombreuses thématiques.</i> ❖ <i>Un patrimoine architectural attrayant, une ville de caractère qu'il faut valoriser avec ses monuments</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Urbanisation limitée par les facteurs suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Relief peu favorable avec topographie marquée qui forme des butées visuelles</i> - <i>La RD 6086 qui constitue une barrière physique</i> - <i>Les massifs boisés à préserver</i> - <i>Les ruisseaux dont la faune et la flore sont à protéger</i>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Améliorer la qualité des espaces publics pour favoriser le cadre de vie, encourager la pratique piétonne et mettre en valeur le patrimoine</i> ❖ <i>Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager du centre-village</i> 	

2-2-2 – Equipements, services, offre culturelle et sportive

(1) Offre de services et d'équipements

La commune bénéficie d'une offre d'équipements et de services importantes qui lui permet de répondre aux besoins de son bassin de vie.

Connaux dispose dans le domaine de la santé et de l'action sociale de plusieurs types de services :

- D'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervenant dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales
- D'un pôle médical privé
- D'une pharmacie
- De kinésithérapeutes
- D'ostéopathes
- De cabinets d'infirmières
- De médecins
- D'un podologue
- D'un psychologue

Dans le domaine de la petite enfance et scolaire, la commune propose plusieurs types de services :

- D'un groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire avec une classe ULIS qui accueille 12 élèves n'habitant pas la commune
- D'une cantine scolaire
- D'une crèche multi-accueil (compétence de l'Agglomération)
- D'une garderie matin et soir

Pour l'enseignement du secondaire, la commune dépend de Bagnols sur-Cèze.

(2) Offre culturelle et sportive

Connaux dispose de 23 associations dont 2 qui sont à venir qui offrent les activités les plus variées allant de la pratique sportive aux actions caritatives, des activités culturelles aux pratiques solidaires. Ces associations sont soutenues par la municipalité grâce aux subventions, aux prêts de salles et l'appui logistique des services municipaux. ***Au sein de ces associations, il y a 452 membres issus de la commune dont 168 enfants et 284 adultes. Plus de 802 adhérents viennent de l'extérieur.*** Une forte représentation de la population s'observe dans les associations.

Concernant les infrastructures sportives, Connaux est équipée de :

- D'un stade de football
- D'un gymnase/ salle polyvalente
- D'un skate parc
- De 3 terrains de tennis
- De terrains de pétanques

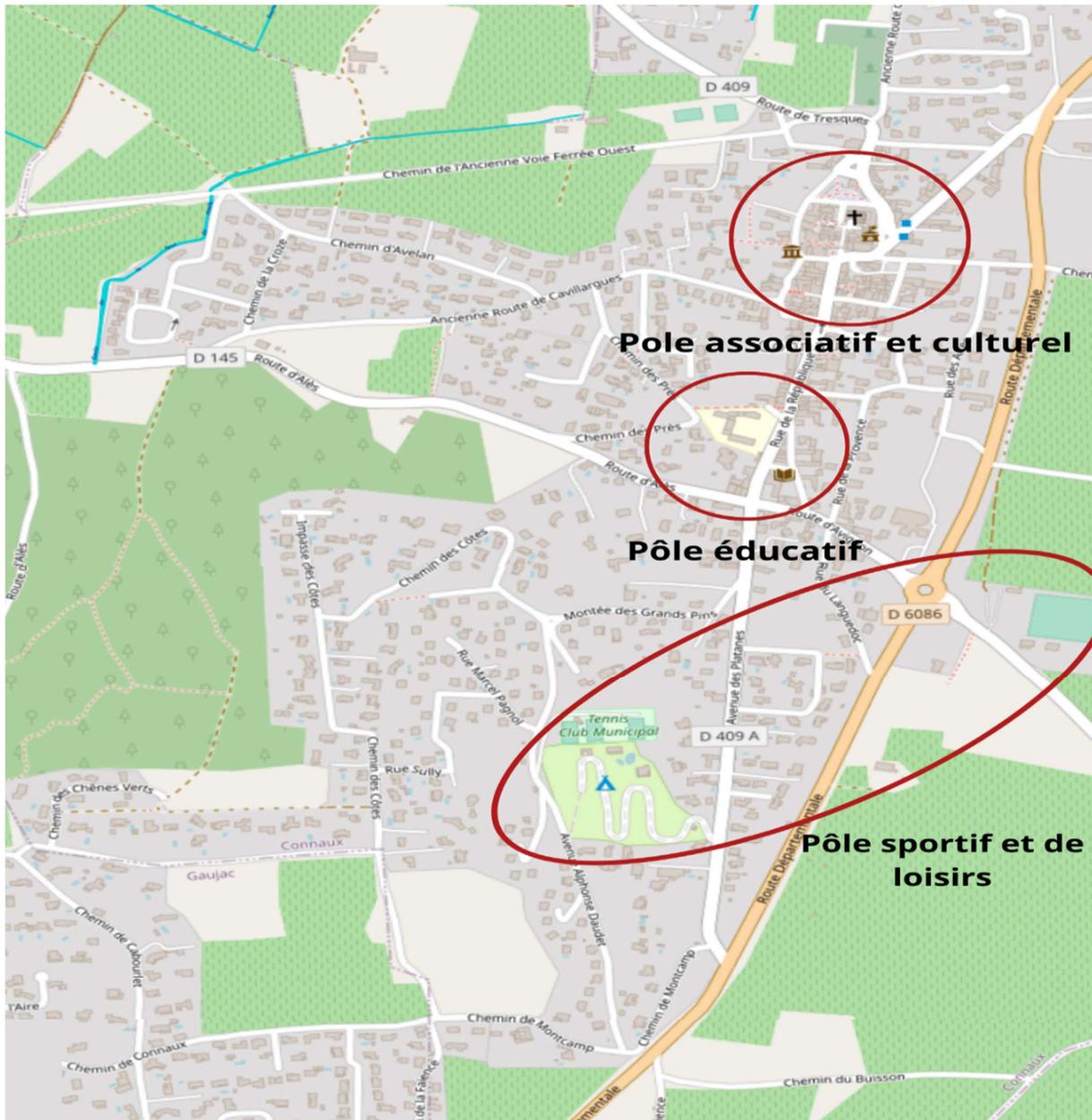
Dans le domaine de la culture, en plus des nombreuses associations présentes (autour du patrimoine, de la danse, du théâtre, des arts et de la musiques) la commune dispose d'une bibliothèque municipale.

(3) Un village aux polarités rapprochées

Le village est constitué de 3 pôles d'équipements géographiquement rapprochés, ce qui est un avantage pour les liaisons piétonnes :

- Le pôle éducation et jeunesse : école, crèches, jeux d'enfants, bibliothèque, parc pour enfants
- Le pôle culturel et associatif : l'Eglise Saint benoit, le monument aux morts, les remparts, le lavoir, l'ancienne gendarmerie faisant office de maison des associations et la salle des remparts à destination des associations.

- Le pôle sportif et de loisirs : le stade, les courts de tennis et le gymnase



(4) Ensemble des services et équipements présents sur la commune

Offre touristique sur la commune :

- ⇒ 1 chambre d'hôte (10 chambres)
- ⇒ Restaurants
- ⇒ Camping 3 étoiles
- ⇒ Bars
- ⇒ Taxis

Offre touristique à proximité :

- ⇒ Le pont du Gard
- ⇒ Le camp César à Laudun
- ⇒ Les cascades du Sautadet
- ⇒ La bambouseraie d'Anduze
- ⇒ L'usine de bonbons Haribo
- ⇒ Les arènes de Nîmes
- ⇒ Avignon : le palais des Papes
- ⇒ Aigues-Mortes et ses célèbres remparts
- ⇒ Arles
- ⇒ Les Saintes-Maries de la Mer « La Camargue »
- ⇒ Le théâtre antique d'Orange
- ⇒ Les Baux de Provence
- ⇒ La Roque sur Cèze (2ème plus beau village de France)
- ⇒ Les Gorges de l'Ardèche
- ⇒ Les vignobles du château neuf du pape

Services à la personne et commerces :

- ⇒ 1 école maternelle
- ⇒ 1 école élémentaire avec une classe ULIS
- ⇒ 1 cantine scolaire
- ⇒ 1 crèche multi-accueil Michel Faure (Agglomération du Gard Rhodanien)
- ⇒ 1 garderie matin et soir
- ⇒ CCAS (Centre communal d'Action Sociale)
- ⇒ 1 pôle médical privé
- ⇒ 1 pharmacie
- ⇒ Des kinésithérapeutes
- ⇒ Des ostéopathes
- ⇒ Des cabinets d'infirmières
- ⇒ Des médecins
- ⇒ 1 podologue
- ⇒ 1 psychologue
- ⇒ Les jardins familiaux
- ⇒ 1 city parc
- ⇒ 1 jardin des enfants à proximité qui accueille notamment des familles extérieures.
- ⇒ Des instituts de beauté
- ⇒ 1 aire de pique-nique
- ⇒ Des coiffeurs
- ⇒ 1 tabac presse
- ⇒ Poste
- ⇒ Boulangeries
- ⇒ Boucherie
- ⇒ 1 primeur
- ⇒ 1 institut de tatouages
- ⇒ 1 salon de toilettage
- ⇒ 1 agence immobilière
- ⇒ Des pompes funèbres
- ⇒ Zones d'activités pôle artisanal
- ⇒ 1 plaquiste
- ⇒ 1 carrossier
- ⇒ 3 garagistes
- ⇒ 2 maçons
- ⇒ 3 ferronniers
- ⇒ 1 marchand de matériaux
- ⇒ 1 loueur et réparation de matériels TP et agricoles)
- ⇒ 1 revendeur fruits et légumes
- ⇒ 1 office notarial
- ⇒ 1 pisciculture avec étang pour la pêche à la mouche et au bouchon

Cultures et loisirs :

- ⇒ 1 stade de football
- ⇒ 1 gymnase / salles polyvalente
- ⇒ 1 skate parc
- ⇒ 3 terrains de tennis
- ⇒ Des terrains de pétanque
- ⇒ 1 bibliothèque municipale



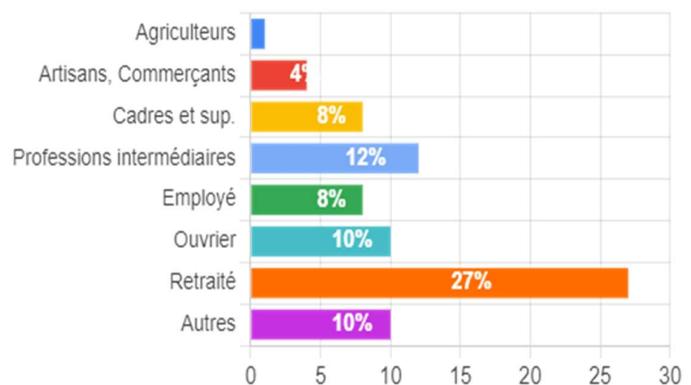
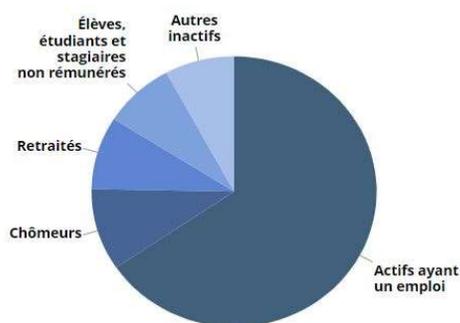
ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une commune relativement bien dotée en services et équipements ❖ Des équipements concentrés dans le village ❖ Une offre culturelle et sportive importante ❖ La présence de petits commerces attenants ou proches du centre 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des équipements communaux vieillissants devant être adaptés ou renouvelés ❖ De nouveaux besoins émergent au regard de l'évolution du profil de la population
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adapter les installations culturelles et sportives aux besoins des utilisateurs ❖ Evaluer les besoins en termes d'équipement engendrés au regard du développement urbain et des besoins de la population ❖ Maintenir le rôle du bourg centre pour les communes voisines 	

3 - L'activité économique et touristique

L'activité économique :

En matière d'économie et d'emploi, la population active connaulaise est principalement représentée par des professions intermédiaires (12%), des ouvriers (10%) et des employés (8%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 8% de la population. La catégorie socioprofessionnelle la moins représentée est celle des agriculteurs exploitants avec seulement environ 1.5% des actifs. En 2020, on recense 65,6% actifs ayant un emploi.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Connaux est une commune dite « Dortoir ». La population y réside mais travaille pour 82,6% sur une autre commune. Elle a un taux de chômage de 8,8% de la population active, selon les dernières données officielles du troisième trimestre 2023.

Connaux a une situation géographique qui favorise les échanges. La commune est traversée par de lourdes infrastructures routières et bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à mi-chemin entre Nîmes et Avignon, ce qui en fait un lieu stratégique pour le rayonnement économique et culturel de la région. On compte en effet 138 établissements qui sont implantés à Connaux au 31 décembre 2019 :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - 1 pharmacie | - 1 fleuriste |
| - 3 salons de coiffure | - 3 restaurants |
| - 1 institut de toilettage | - 2 bars |
| - 1 tabac presse | - 3 garages de voiture |
| - 2 boulangeries | |
| - 1 salle de sport | - 1 camping (60 emplacements) |
| - 1 poste | - 1 bibliothèque |
| - 1 chambre d'hôte (10 chambres) | |

Connaux est identifiée à ce titre comme un pôle commercial majeur au sein de l'Agglomération.

Le secteur du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration est prépondérant sur la commune puisqu'il représente 31,2 % du nombre total d'établissements de la commune (43 sur les 138 entreprises implantées à Connaux), contre 30 % au niveau départemental.

Le tourisme :

Concernant le tourisme, l'Église Saint-Benoit, le monument aux morts ainsi que les remparts ou les espaces naturels constituent des attraits touristiques pour la commune. Elle propose aussi des activités sportives et culturelles, comme le football, le tennis, la randonnée, le VTT, la pétanque, le tennis, le théâtre, la musique et la danse. Toutes les associations accueillent des membres extérieurs à la commune. La zone touristique dispose d'un camping municipal, de chambres d'hôtes et de restaurants.

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Une densité commerciale et artisanale élevée</i> ❖ <i>Une offre de service importante et attractive pour les communes limitrophes : commerces divers et infrastructures sportives ...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Une offre limitée en hébergements touristiques</i>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Un potentiel touristique riche à développer sur le long terme</i> ❖ <i>Favoriser l'emploi local</i> ❖ <i>S'appuyer sur le patrimoine historique et naturel pour développer l'économie locale</i> 	

4- Population et habitat

L'évolution de la population :

La population à Connaux ne cesse de croître depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec un pic dans les années 1970, jusqu'à atteindre 1 701 habitants en 2020, soit une évolution de 129% sur une période de 50 ans. Après la Seconde Guerre mondiale, Connaux a en effet connu une croissance démographique continue jusqu'en 1999. Le rythme a ensuite été négatif jusqu'en 2009, puis à nouveau positif. Il est prévu que la population augmente dans les années à venir. En effet, le SCOT du Gard Rhodanien prévoit d'accueillir d'ici 2035 environ 15 600 habitants, contre 75 000 habitants en 2020. Outre cette volonté, le SCOT souhaite créer près de 6 800 emplois essentiels au dynamisme du bassin de vie.



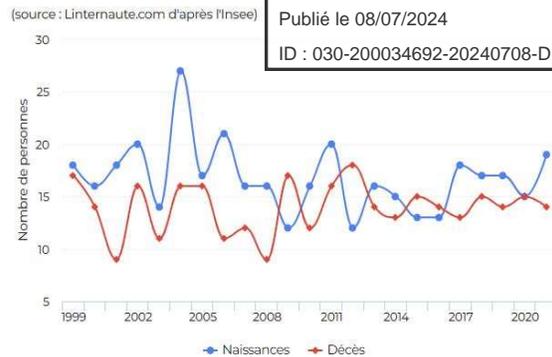
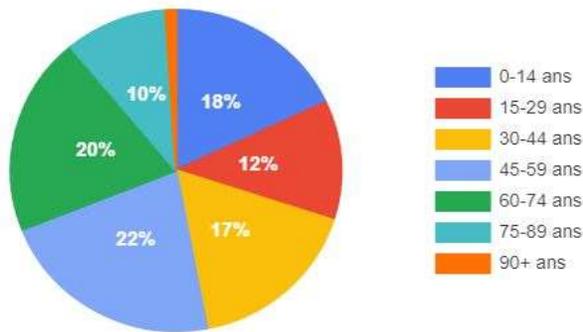
La densité moyenne de la population ne cesse de croître depuis 1968 ; en effet, elle est passée de 77.7 habitants au km² à 177.6 au km² en 2020. **C'est d'ailleurs la plus forte densité de population qu'ait connue la commune. La densité de Connaux est supérieure à la densité moyenne de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (118.2 hab.km²) et au département du Gard (128.4 hab./km²).**

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	744	979	1 212	1 450	1 623	1 583	1 641	1 701
Densité moyenne (hab./km ²)	77,7	102,2	126,5	151,4	169,4	165,2	171,3	177,6

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

La population communale est constituée d'une majorité d'adultes et de personnes de plus de 60 ans. En effet, la population présente 39% d'adultes (30-59 ans) et 31% sont des personnes de 60 ans et plus. Les enfants de Connaux représentent 18% des effectifs et les jeunes adultes (15-29 ans) représentent une part de 12%.



L'évolution de la structure de la population implique que la commune adapte les équipements publics (crèches, écoles ; équipements de loisirs, culturels et sportifs) et les services à la personne.

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
❖ <i>Une population qui ne cesse d'augmenter</i>	❖ <i>Vieillesse de la population</i>
ENJEUX	
❖ <i>Attirer des jeunes ménages</i>	

5 - L'habitat

En 2020, l'INSEE recense 867 logements dont 769 sont des résidences principales, témoignant ainsi de la sédentarité de la population et de l'attachement des habitants à leur commune. 74 logements sont vacants et 24 sont des logements secondaires et occasionnels.

Au cours des dernières années, le nombre de résidents n'a cessé d'augmenter, soit + 571 de 1968 à 2020 dans l'ensemble. Le parc de logements se compose donc en majorité de résidences principales. La commune compte également une dizaine de logements sociaux (selon Grand Delta Habitat).

Les ménages sont principalement des couples actifs avec ou sans enfants.

De la même manière, les logements sont passés de 296 en 1968 à 867 en 2020 soit une augmentation de 292,91 %.

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
❖ <i>Une croissance démographique positive amenée à se renforcer</i> ❖ <i>Terrains à construire</i>	❖ <i>Un risque fort d'inondations qui impacte une partie du cœur du village</i> ❖ <i>Une offre limitée en hébergements touristiques</i>
ENJEUX	
❖ <i>Attirer des jeunes ménages</i> ❖ <i>Préserver l'ambiance villageoise</i> ❖ <i>Développer et adapter les équipements et les infrastructures accompagnant l'évolution de la population</i> ❖ <i>Création de logements sociaux</i> ❖ <i>Produire davantage de logements sociaux</i>	

6- La mobilité

La D6086 est l'axe principal de la commune. Sur cet axe les déplacements domicile/travail sont denses. Cette fréquentation est expliquée par la situation carrefour de Connaux, entre Nîmes et Bagnols-sur-Cèze. Sur cet axe principal les flux entraînent des problématiques environnementales et des nuisances sonores.

La **circulation automobile** dans Connaux est fluide. Notamment du fait de la création d'un sens unique dans l'allée de la république. L'objectif étant tout de même de mieux hiérarchiser le réseau afin de faciliter l'accès à tous les usagers. En outre, dans les projets à venir, il s'agira de créer à nouveau des sens uniques sur quasiment l'ensemble du territoire.

Le stationnement est par ailleurs une des problématiques auquel est confronté le centre-ville de Connaux. La capacité totale de stationnement sur le centre-ville s'élève à environ 100 places.

La commune Connaux est desservie en **transport en commun** par le réseau de bus régional LIO afin de faciliter le transport des enfants fréquentant les collèges et lycées de Bagnols-Sur-Cèze. L'Agglomération du Gard rhodanien dispose également d'une flotte de bus et d'un service de transport routier dénommé UGGO. **Il est à noter l'existence d'une ligne « Connaux-Nîmes », ce qui témoigne de l'attrait de la commune dans le maillage départemental.** Cependant, la commune ne dispose pas d'aire de covoiturage, ni de pistes cyclables.

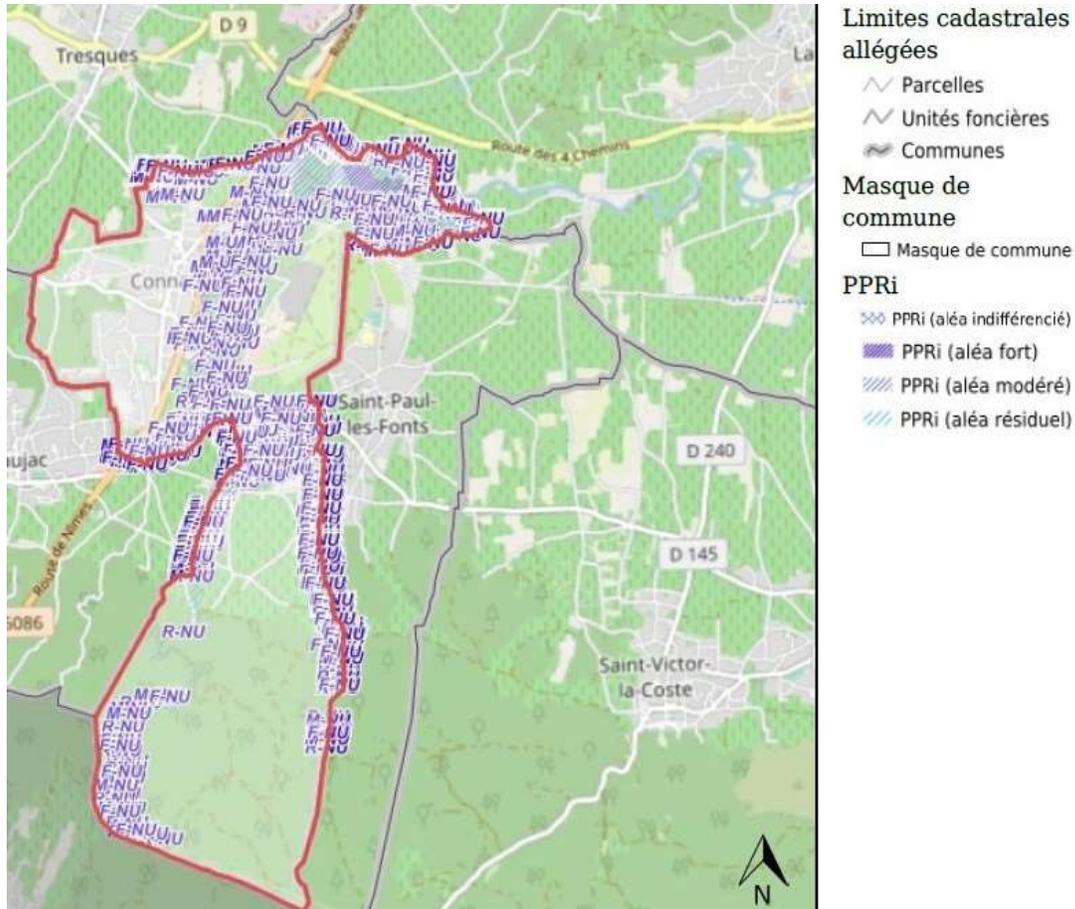
Concernant les habitudes des Connaulais, ces derniers se déplacent fréquemment en voiture, cela s'explique notamment par le fait que 82,6% des habitants travaillent en dehors de la Commune. Cependant, la marche à pied reste tout de même privilégiée dans la commune pour des déplacements courts.

Connaux est située à proximité de la gare ferroviaire de Bagnols-sur-Cèze (9km) et à 30,4 km de la Gare d'Avignon.

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES/ MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Une circulation assez fluide dans le village</i> ❖ <i>Situation géographique sur un axe routier important (RD6086)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Des axes de desserte insuffisamment aménagés et une sécurisation de la voirie à approfondir</i> ❖ <i>Une problématique liée au stationnement en centre-ville</i> ❖ <i>Situation géographique sur un axe routier important (RD6086)</i> ❖ <i>Le mode de déplacement majoritaire reste la voiture</i>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Créer des cheminements piétons, des aménagements afin de sécuriser les déplacements doux</i> ❖ <i>Développer l'usage du vélo sur le territoire</i> 	

7- Des risques naturels à anticiper

Certaines parties du territoire communal sont susceptibles d'être affectées par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau et par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, notamment venant de la Tave. La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par les inondations et coulées de boue survenues en 1982, 1990, 1996, 1998, 2002 et 2014. La proximité de Connaux avec le Rhône Cève Tave en fait une commune soumise au plan de prévention du risque inondation (PPRI).

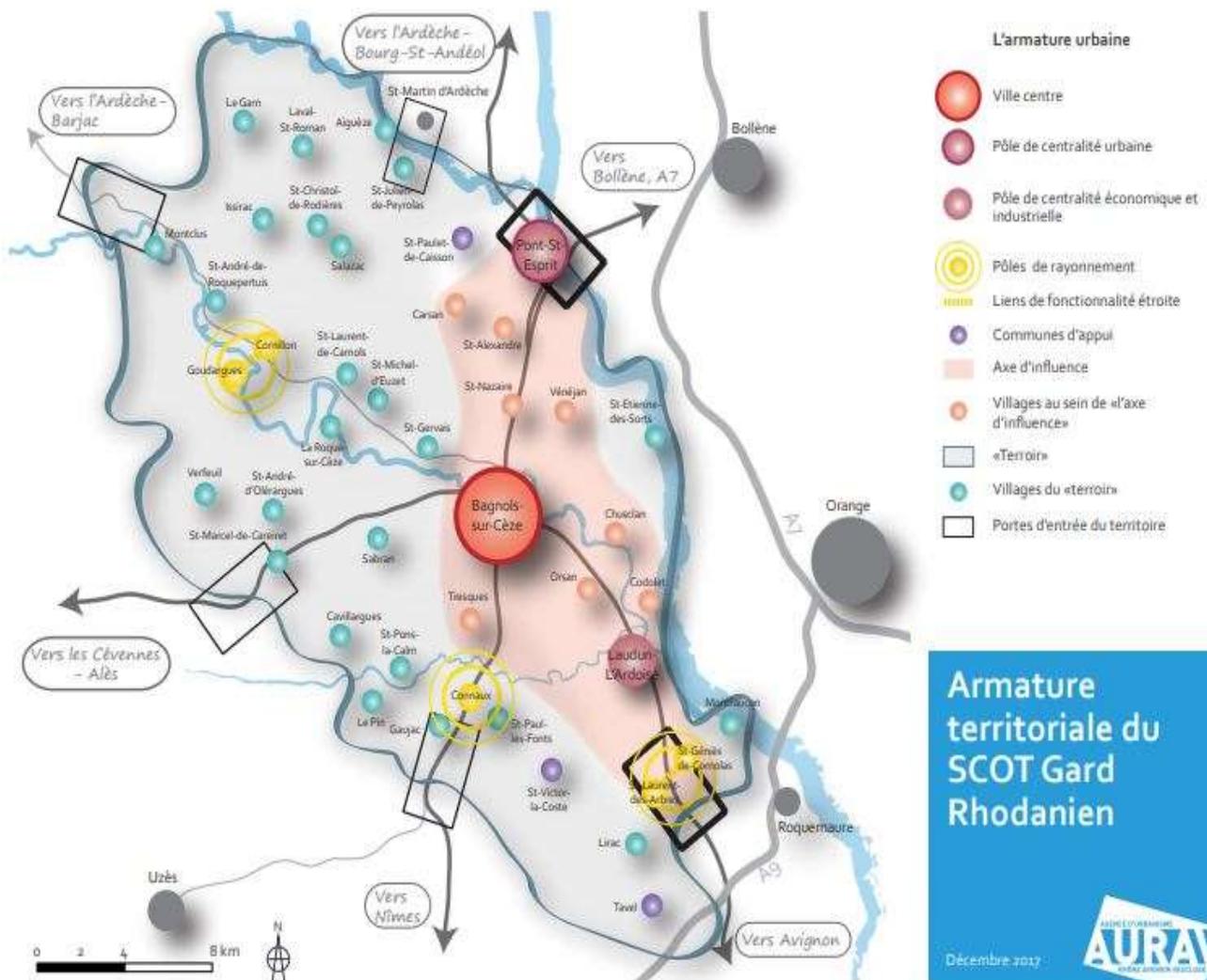


ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES/ MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des sites naturels remarquables ❖ De nombreux vestiges de l'époque médiévale ❖ Des espaces boisés riches 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones à risque inondation ce qui limite les constructions
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Préserver les ressources naturelles ❖ Préserver la qualité paysagère ❖ Préserver et valoriser les nombreuses zones naturelles de la commune 	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Afin de préserver la qualité et le cadre de vie des habitants, Connaux souhaite s'engager au travers de son PLU pour un développement équilibré de son urbanisation, une préservation des espaces agricoles et naturels et une valorisation de son patrimoine architectural. Ainsi, son Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente la stratégie globale retenue par les élus en matière de développement urbain à horizon 2035. L'ambition générale est de continuer à affirmer la commune de Connaux comme « un pôle de rayonnement » au travers des objectifs suivants :

- Le développement de l'urbanisation et la politique « habitat »,
- Les activités économiques et agricoles,
- Le patrimoine historique et paysager.



Pour atteindre ces objectifs qui constitue la stratégie de la commune, Connaux priorise trois axes de travail pour conduire des actions et mettre en œuvre des projets sur le court, moyen et long terme. Ces 3 axes constituent le cadre du Projet de Développement et de Valorisation du bourg centre :

- ***Axe 1 : Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux***
- ***Axe 2 : Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements***
- ***Axe 3 : Favoriser la sobriété énergétique***

Afin de répondre à la stratégie de développement, le projet de valorisation du bourg centre s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux

Connaux souhaite réorganiser les déplacements au sein de la commune. Elle ambitionne d'optimiser la desserte collective et mettre en place un réseau d'axes doux. En effet, la commune souhaite mieux gérer les stationnements, qui sera couplé avec des itinéraires de pistes cyclables et piétonnes dédiés aux circulations douces dans le bourg.

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements

Connaux souhaite établir une véritable stratégie du développement urbain. Elle souhaite renouer la relation entre habitat et espaces publics, organiser le développement urbain et identifier les unités foncières agricoles ou naturelles à ne pas urbaniser.

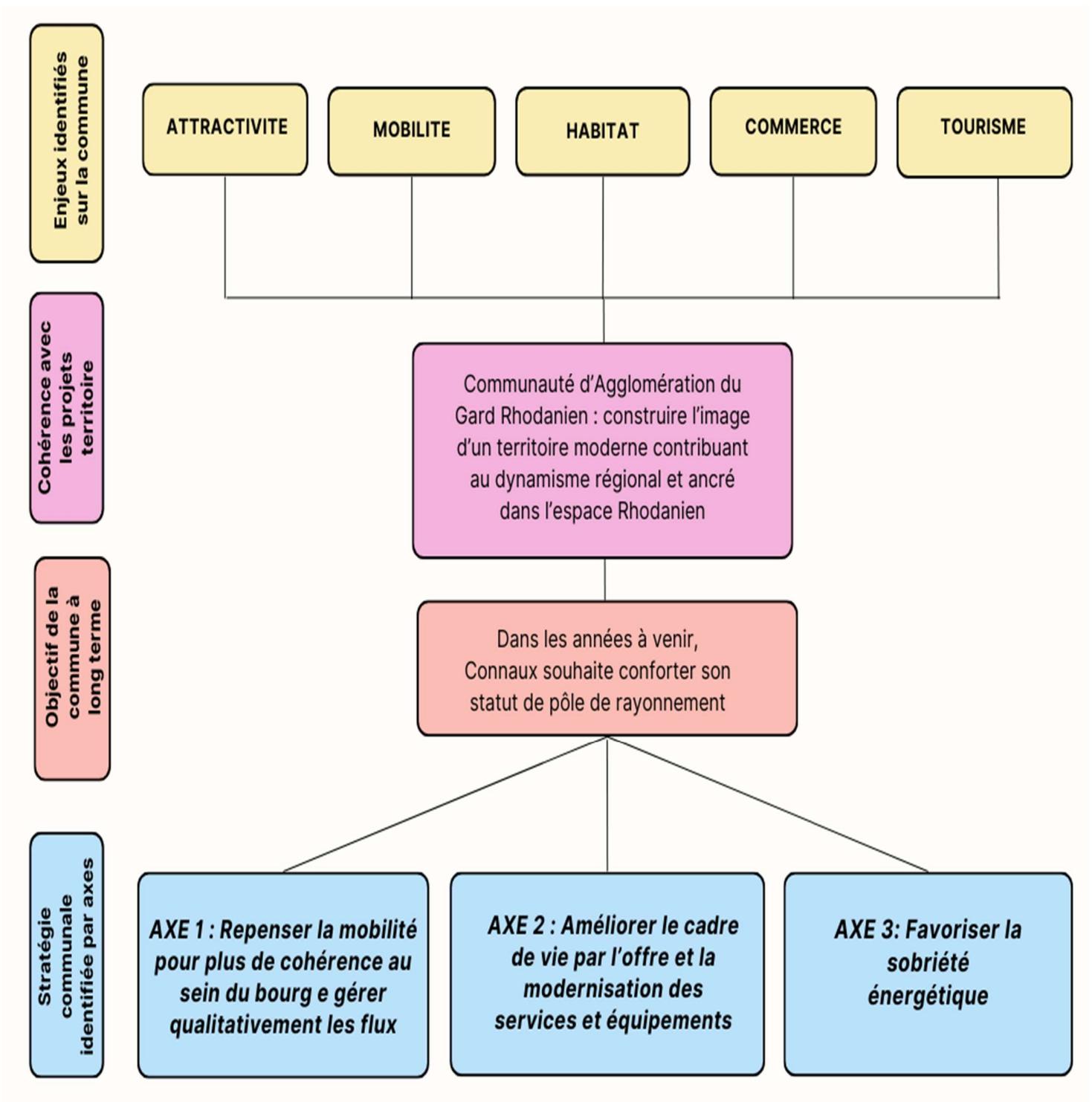
Pour le bourg-centre, le développement de ses fonctions et son renouvellement urbain doivent prendre en compte les risques naturels, qui limitent considérablement les perspectives de développement. Cela implique de promouvoir des approches qualitatives des extensions urbaines.

Axe 3 : Favoriser la sobriété énergétique

Connaux s'engage à favoriser la sobriété énergétique en adoptant diverses stratégies. Cela implique la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, ainsi que l'utilisation croissante des énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien.

La commune encourage également les modes de transport durables tels que le vélo et la marche, tout en planifiant un aménagement urbain favorable à la proximité des services. Des initiatives de sensibilisation et d'éducation sont également mises en place pour encourager les comportements éco-responsables chez les résidents. En combinant ces

actions, Connaux vise à intégrer la sobriété énergétique dans sa stratégie de développement, contribuant ainsi à la durabilité environnementale de la commune.



Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Causses Cévennes et CC Piémont Cévenol, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Connaux est identifiée comme étant une des portes d'entrée sur le territoire, direction Nîmes, et est qualifiée de pôle de rayonnement à l'échelle du territoire du Gard rhodanien. Ainsi, les axes stratégiques définis dans le projet de contrat Bourg Centre de Connaux viennent conforter son rôle de relais aux polarités principales et s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Gard rhodanien 2022-2028, construit autour du projet de territoire.

Pour rappel, le projet de territoire du Gard rhodanien est décliné autour de quatre orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à évoquer les éléments clés du territoire et à pointer les leviers d'actions identifiés pour l'agglomération du Gard rhodanien :

Orientation 1 : Environnement et écologie

- **Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs**
 - o Création de bassins de rétention selon les préconisations du zonage pluvial

- o Déconstruction, construction/création ou extension de stations d'épuration
- o Création de nouveaux forages, de maillages, d'opération d'amélioration de la qualité de l'eau afin de répondre au besoin en eau potable sur le territoire
- **Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire**
 - o Réalisation d'une thermographie aérienne avec mise en place d'un guichet pour accompagner les usagers dans leur projet de rénovation énergétique
 - o Programme de rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et des réseaux d'éclairage public
 - o Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
 - o Etudier la mise en place de nouvelles filières émergentes d'énergie renouvelables
 - o Déployer un programme territorial de développement du photovoltaïque
 - o Désimperméabiliser les sols
- **Limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire**
 - o Initier une démarche d'économie circulaire et d'EIT sur le territoire
 - o Elaborer le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2027)
 - o Mise en place de la Redevance Incitative
 - o Mise en conformité, réhabilitation des déchetteries
 - o Aménager des sites de stockage et de recyclage des déchets verts
 - o Développer les solutions de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, recyclage...
 - o Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
 - o Développer l'économie circulaire et les circuits courts
 - o Lancement d'une étude sur l'opportunité de traiter les déchets sur un rayon de 50 km et construire sur le territoire une unité de valorisation des déchets produisant de l'énergie afin de produire de l'hydrogène vert
- **Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques**
 - o Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole « nourricière » et soutenir l'installation

Orientation 2 : Qualité de vie et de services

- **Soutenir la vitalité des communes rurales :**
 - o Destruction, construction, extension, acquisition d'équipements publics type cantine, école, mairie, siège aggro, structure d'accueil jeunes enfants, salle polyvalente, commerce multi service...
 - o Rénovation, sécurisation de voies routières

- **Développer la qualité de vie :**
 - o Diverses opérations dans le cadre du NPNRU des Escanoux et l'ORT Cœur de Ville : aménagement de site, requalification de places, reconversion friche commerciale
 - o Création de logements communaux
 - o Numérisation des actes, connexion fibre, dispositif de vidéosurveillance

- **Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous :**
 - o Rénovation/reconversion, extension, construction de salle de spectacle, maison des associations, skate parc, aire de jeux, caserne des pompiers, gendarmerie, équipement nautique, musée, mémorial Harkis
 - o Rénovation, restauration, entretien du patrimoine bâti

- **Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap :**
 - o Construction de maisons en partage
 - o Accompagner les démarches pour le maintien à domicile

- **Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité :**
 - Création de maisons de santé, téléconsultation

- **Accueillir et protéger les plus fragiles :**
 - o Soutenir l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales : RESAVI

Orientation 3 : Mobilités et déplacements

- **Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives :**
 - o Aménagement d'une passerelle modes doux pour dédoubler le pont de Cèze
 - o Création et déploiement de voiries favorisant les mobilités douces
 - o Déploiement plan cyclable

- **Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements :**
 - o Développer les véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées
 - o Développer les espaces de Coworking
 - o Formations de sensibilisation à la mobilité électrique

- **Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur :**
 - o Développer les PEM dans le cadre de la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic voyageurs
 - o Création d'une halte fluviale à St Etienne des Sorts

- o Mise en place de navettes gratuites sur les villes de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint Esprit

Orientation 4 : Economie et emploi

- **Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire**
 - o Former pour maintenir et développer les compétences et les qualifications
- **Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois**
 - o Soutenir et développer les filières existantes
 - o Accueillir et accompagner les acteurs économiques par l'intermédiaire de l'Office des entreprises
 - o Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble du territoire
 - o Attirer les entreprises sur le territoire par un marketing territorial et une démarche foncière
 - o Développer une plateforme logistique multimodale innovante en réhabilitant une friche industrielle
 - o Soutenir l'insertion professionnelle par l'emploi
- **Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire**
 - o Développer la notoriété de la Cleantech Vallée
 - o Mise en place d'un programme d'accélération de croissance pour les startups et entreprises matures
 - o Développer de nouvelles zones d'activité économique
 - o Etendre les activités de traitement et de valorisation des matières et déchets d'origine nucléaire
- **Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales**
 - o Mise en place d'une démarche d'innovation pour accompagner l'agriculture dans sa transformation écologique
 - o Animer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire
- **Développer un tourisme durable**
 - o Création de réseaux de sentiers VTT, pédestre, ...
 - o Promouvoir le patrimoine touristique : romanité, plus beaux villages de France, cascades du Sautadet, musées, ...
 - o Création d'une application mobile Provence Occitane : information touristique
 - o Inscription dans la démarche de labélisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Ainsi, le projet de développement et de valorisation de la commune de Connaux s'articule avec le projet de territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. De sorte que les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre, en faveur de la mobilité, du

cadre de vie et de la sobriété énergétique, s'inscrivent en complémentarité avec le plan d'action identifié dans le projet de territoire.

Article 5-2: Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien **assure l'animation et le suivi des programmes de développement territorial**, pour lesquels elle est signataire de divers dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard et l'Union Européenne. Elle est en outre chargée d'organiser les instances de suivi et de pilotage pour ;

- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026,
- le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- l'Approche Territoriale Intégrée pour la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ Occitanie 2021-2027 et le programme LEADER 2023-2027, et le GAL des Cévennes au Rhône, en lien avec la Région Occitanie autorité de gestion des fonds européens ;

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant que coordonnatrice du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, **suit et accompagne les communes Bourg Centre**, dont celle de Connaux, afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien alloue annuellement une enveloppe de **fonds de concours** de plus de 700000 € à ses communes membres, destinée à **soutenir les investissements communaux** qui répondent aux axes du projet de territoire.

En cohérence avec les ambitions du projet de territoire pour la lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a mis en place un **fonds mobilité – modes doux** 2022-2026, afin de favoriser la pratique des modes doux sur le territoire.

Enfin, elle **accompagne** les communes situées dans son périmètre géographique dans la **recherche de subventions** auprès des partenaires financiers et fait le lien avec l'ensemble des dispositifs de contractuels dont elle est signataire.

Article 6: Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de

valorisation du Bourg centre de la commune de Connaux dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, un bonus écologique peut être attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs au changements climatiques.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, et déposée sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- La qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- Le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- Les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),

- Le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,)
- L'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles »
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité

- **La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne** : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- **La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale** : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- **L'accompagnement des porteurs de projet** : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Connaux et la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Connaux
- La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
- La Région
- Le Département du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Connaux (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Connaux et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Connaux le 13/02/2024



**Le Maire de la Commune de
Connaux**

Stéphane MAURIN

**La Présidente de la
Communauté d'Agglomération
du Gard Rhodanien**

Jean Christian REY

**La Présidente du Conseil
départemental du Gard**

Françoise LAURENT-PERRIGOT

**La Présidente du Conseil
Régional d'Occitanie Pyrénées
Méditerranée**

Carole DELGA

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS 2024-2026

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE de la commune de Connaux sur leur accompagnement financier. Elles ont vocation à être accompagnés par la Région. Les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2024/2028.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2024	2025	2026	2027	2028
AXE 1 / Repenser la mobilité avec cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux						
ACTION 1.1 : Améliorer les modes de déplacement doux	<i>Projet 1.1.1 : Mise en place de stationnements vélo</i>	X	X	X		
	<i>Projet 1.1.2 : : Mise en place de borne(s) électrique(s)</i>				X	X
ACTION 1.2 : Désengorger le Centre village	<i>Projet 1.2.1 : Aménagement des routes et plan de circulation : création de sens uniques, installation de signalétique et équipements divers routiers</i>	X	X	X		
	<i>Projet 1.2.2 : Aménagements divers pour favoriser la circulation piétonne dans le village</i>	X	X	X		
AXE 2 / Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements						
ACTION 2.1 : Service à la population	<i>Projet 2.1.1 : Création d'un écoquartier</i>					X
	<i>Projet 2.1.2 : Construction d'une cantine bioclimatique et rénovation des locaux existants afin de créer un espace « périscolaire »</i>	X	X	X		
	<i>Projet 2.1.3 : Aménagement du lavoir Centre Village en salle s'exposition</i>		X	X		
	<i>Projet 2.1.4 : Acquisition et transformation d'une maison en ruine pour créer une maison des associations</i>				X	
	<i>Projet 2.1.5 : Réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie pour créer des logements sociaux</i>				X	X
	<i>Projet 2.1.6 : Aménagements divers pour les jardins familiaux</i>	X				
ACTION 2.2 : Développer et rénover l'offre en équipements de loisirs	<i>Projet 2.2.1 : Aménagement du skate parc</i>	X	X			
	<i>Projet 2.2.2 : Extension et rénovation du Centre Lucien Laville</i>				X	X
	<i>Projet 2.2.3 : Rénovation et amélioration énergétique des vestiaires du Stade de Foot</i>			X		
Axe 3 / Favoriser la sobriété énergétique						
Action 3.1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics	<i>Projet 3.1.1 : Installation de panneaux photovoltaïques maternelle</i>	X				
	<i>Projet 3.1.2 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux en rénovation énergétique (salle remparts, mairie...)</i>		X	X	X	
Action 3.2 Réduire la facture énergétique et l'emprunte carbone	<i>Projet 3.2.1 : Remplacement en leds de l'éclairage public</i>	X	X	X	X	X

AXE 1	Fiche action 1.1
<i>Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux</i>	<i>Améliorer les modes de déplacements doux</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La municipalité de Connaux, consciente des enjeux contemporains liés à la mobilité urbaine, s'engage résolument dans une démarche de repensée afin d'assurer une plus grande cohérence au sein du bourg tout en gérant qualitativement les flux de déplacement. Dans cette optique, la commune s'attache à valoriser les déplacements doux, mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des conditions de circulation pour les vélos. L'initiative prévoit la mise en place de places de stationnement dédiées aux vélos et l'installation de bornes électriques, créant ainsi une infrastructure propice au développement d'une mobilité durable.</p> <p>Les effets positifs attendus de cette mise en œuvre sont nombreux et se projettent dans le long terme, offrant des avantages significatifs à la commune de Connaux. Tout d'abord, la réduction des émissions de gaz à effet de serre constituera une contribution significative à l'amélioration de la qualité de l'air et à la préservation de l'environnement local. En encourageant l'usage du vélo, notamment grâce à des espaces de stationnement dédiés, la commune stimulera également l'adoption de modes de vie actifs, bénéfiques pour la santé des habitants.</p> <p>En somme, cette initiative ambitieuse de restructuration de la mobilité reflète l'engagement de la municipalité de Connaux envers un avenir durable et prometteur, intégrant harmonieusement les besoins de la population avec les impératifs environnementaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une démarche de développement durable - Améliorer la qualité de vie des habitants en créant un environnement urbain propice à des déplacements actifs, sains et respectueux de l'environnement - Renforcer la cohérence au sein du bourg en optimisant la fluidité des déplacements, en particulier pour les modes de transport alternatifs tels que le vélo - Promouvoir un mode de vie actif pour les résidents - Positionner Connaux comme une commune innovante en matière de mobilité - Stimuler le lien social en créant des espaces de partage et de rencontre favorables aux déplacements doux, renforçant ainsi la cohésion au sein de la communauté - Mettre en place une infrastructure flexible et adaptable, capable de répondre aux évolutions futures des besoins en matière de mobilité urbaine 	
DESCRIPITIFS DES PROJETS	
<p>Projet 1.1.1 : Mise en place de stationnement vélo</p> <p>Descriptif : Actuellement, le paysage des stationnements pour vélos est limité, ce qui entraîne souvent des problèmes de sécurité et de commodité pour les cyclistes. La création de nouveaux stationnements de vélo offrirait aux cyclistes un endroit sûr pour attacher leur vélo, encouragerait l'utilisation du vélo comme mode de transport et promouvoirait un mode de vie plus sain. Ainsi, Connaux souhaite pour 2025 créer des places de stationnement vélo avec abri au skate parc, au stade de football, aux</p>	

terrains de tennis, aux jardins familiaux, ainsi qu'au Lavoir de Grenouilles d'ici 2026.

Référentiel territorial du Pacte vert : 2,3,4, et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2024

2025

2026

2027

2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Département du Gard, CA Gard Rhodanien



Projet 1.1.2 : Mise en place de borne(s) électrique(s)

Descriptif :

À Connaux, la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques est une nécessité croissante pour répondre aux besoins des résidents et des visiteurs. Actuellement, il n'y a aucune borne de recharge pour véhicules électriques, ce qui peut poser des défis pour les propriétaires de véhicules électriques qui cherchent à recharger leurs véhicules en déplacement. Cela peut ainsi dissuader les personnes d'adopter des véhicules électriques par crainte de ne pas pouvoir recharger facilement leur véhicule. La mise en place de ce projet offrirait aux propriétaires de véhicules électriques un accès plus facile aux points de recharge, encouragerait l'adoption de véhicules électriques et contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agirait donc, de mettre en place des bornes électriques au Centre Lucien Laville (2025) et à la Place Chiny (2026).

Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2,3 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2024

2025

2026

2027

2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : CA Gard rhodanien



AXE 1	Fiche action 1.2
<p><i>Repenser la mobilité pour plus de cohérence au sein du bourg et gérer qualitativement les flux</i></p>	<p><i>Désengorger le Centre village</i></p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Connaux est un village à taille humaine propice aux déplacements piétons mais l'espace public est de faible qualité avec un usage encore largement prédominant de la voiture même si les flux sont modérés voire faibles (aménagements routiers, stationnement...). Le bourg a l'avantage d'être préservé des principaux flux de circulation ce qui participe de son cadre de vie paisible. Cependant, les modes doux sont très peu développés, en particulier dans le centre ancien.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'encombrement au cœur du bourg pour améliorer la fluidité du trafic, facilitant ainsi les déplacements et l'accès aux commerces - Favoriser une organisation plus efficace et sécuritaire - Instaurer des sens uniques et améliorer la circulation piétonne pour accroître la sécurité sur les routes et dans les espaces dédiés aux piétons - Créer un environnement urbain plus calme et convivial, en privilégiant les déplacements à pied et en favorisant la cohabitation harmonieuse entre les différents modes de transport - Faciliter l'accès aux commerces et services locaux afin de soutenir l'activité économique de la commune - En favorisant une circulation plus fluide, contribuer à la diminution des émissions de polluants, inscrivant ainsi la commune dans une démarche de développement durable 	
DESCRITIFS DES PROJETS	
<p>Projet 1.2.1 : Aménagement des routes et plan de circulation : création de sens unique, installation de signalétique et équipements divers routiers</p> <p>Descriptif : L'aménagement de la route à l'entrée de la ville et du Centre Lucien Lavoie est un projet crucial pour améliorer la fluidité du trafic. Actuellement, la configuration de la route crée quelques difficultés de circulation pour les résidents et les visiteurs qui se rendent au centre village. D'autre part, la commune souhaite élargir la rue des Aires afin de se rendre au Centre Lucien Lavoie en toute sécurité et ainsi ajouter une voie piétonne.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Connaux</p> <p>Coût estimatif :</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027</p>	

2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Département du Gard, CA Gard Rhodanien

**Projet 1.2.2 :
Aménagements divers pour favoriser la circulation piétonne dans le village**
Descriptif :

La commune de Connaux entreprend un projet visant à aménager et à favoriser la circulation piétonne dans le village en remplaçant les balises auto-relevable par des voies piétonnes bien définies. Il s'agirait ainsi de sécuriser les intersections et les passages piétons, embellir les espaces publics, limiter la circulation automobile et sensibiliser la population. L'objectif est de rendre l'environnement urbain plus convivial, sûr et attrayant pour les piétons, tout en encourageant un mode de vie actif et durable au sein de la communauté.

Référentiel territorial du Pacte vert : 4 et 6
Maître d'ouvrage : *Commune de Connaux*
Coût estimatif :
Calendrier prévisionnel :
 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Département du Gard, CA Gard Rhodanien



AXE 2	Fiche action 2.1
<i>Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements</i>	<i>Service à la population</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le village de Connaux, présente un fort tissu associatif et une jeunesse dynamique. Dans la cadre de sa politique jeunesse et afin de répondre aux enjeux des activités proposées aux jeunes sur son territoire, la commune de Connaux n'a de cesse d'étudier les faisabilités d'amélioration de son offre. En adoptant une approche axée sur l'innovation et la durabilité. Cette initiative reflète la vision novatrice de la municipalité de Connaux, visant à promouvoir un mode de vie plus respectueux de l'environnement et plus convivial pour ses habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir et moderniser les services et équipements disponibles pour sa population - Soutenir et encourager les associations locales tout en favorisant l'engagement et la participation des jeunes dans la vie communautaire - En se concentrant sur les besoins spécifiques des jeunes, la commune examine les possibilités d'amélioration des activités e des services qui leur sont destinés - Promouvoir un mode de vie respectueux de l'environnement, en encourageant des pratiques durables dans tous les aspects de la vie quotidienne et en favorisation la protection des ressources naturelles locales - En amélioration les services, en promouvant la participation citoyenne et en renforçant les liens sociaux, la municipalité aspire à créer un environnement où les habitants se sentent bienvenus, inclus et soutenu. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS	
<p>Projet 2.1.1 : Création d'un écoquartier</p> <p>Descriptif : Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été fait. En effet, la création d'un d'écoquartier dans l'avenue des Platanes, près des jardins familiaux, est une opportunité pour offrir aux citoyens un environnement harmonieux et durable. En intégrant des logements pour les personnes âgées, la commune favoriserait la cohésion sociale et répondrait à un besoin croissant. Ce projet promouvrait également l'éco-responsabilité, la mixité intergénérationnelle et renforcerait l'attractivité de la commune. L'écoquartier offrirait un cadre de vie moderne, inclusif et respectueux de l'environnement pour les résidents de Connaux.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2, et 4</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Connaux</p> <p>Coût estimatif :</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2024</p>	 



2025
 2026
 2027
 2028

Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique :
 Partenariat financier : Région Occitanie, CA Gard Rhodanien

**Projet 2.1.2 :
 Construction d'une cantine bioclimatique
 et rénovation des locaux existants afin
 de créer un espace « périscolaire »**

Descriptif :
 Le projet de rénovation du groupe scolaire de la commune consistera à agrandir le réfectoire, constaté trop petit particulièrement depuis l'apparition du Covid, permettre une cuisine locale, mutualiser la cantine avec les personnes âgées du village, valoriser les accès et espaces de stationnement. Ce projet d'intérêt général permettra à la commune d'offrir un nouveau cadre de vie aux enfants scolarisés sur Connaux. En effet, l'utilisation des matériaux naturels et locaux permettra la valorisation des compétences et des savoirs faire tout en limitant l'impact environnemental des actions induites par ce projet.

Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2,3,4,5 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

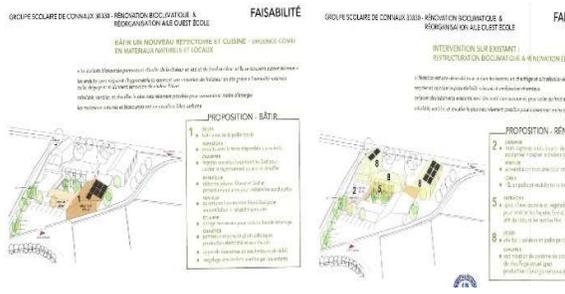
Coût estimatif : 1 912 072 € HT

Calendrier prévisionnel :
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028

Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique :
 Partenariat financier : Etat, Conseil départemental, Région Occitanie (volet énergétique), Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

**Projet 2.1.3 :
 Aménagement du lavoir Centre Village en
 salle d'exposition**

Descriptif :
 Le lavoir fait partie du patrimoine remarquable de la commune. Sa réhabilitation lui permettra de devenir une salle d'exposition ouvert aux publics. L'objectif étant de fermer et sécuriser l'accès du lavoir (charpente, baies vitrées etc). Il s'agira



également d'électrifier le lavoir pour les éventuels événements à venir.

Située au centre-village, il constituera un bâtiment phare pour les touristes et villageois.

Référentiel territorial du Pacte vert : 1,4,5 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif : 35 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Conseil départemental, Région Occitanie, Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, fonds LEADER



Projet 2.1.4 :

Acquisition et transformation d'une maison en ruine pour créer une maison des associations

Descriptif :

La commune envisage de remplacer l'actuelle maison des associations, située dans l'ancienne gendarmerie, par des logements sociaux. Son objectif est de libérer cet espace pour répondre à la demande croissante de logements abordables dans la région. Par conséquent, la commune cherche à acquérir et à transformer une maison en ruine afin d'y accueillir la maison des associations. Ce faisant, elle vise à fournir un lieu adapté et fonctionnel pour les activités associatives tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles dans la communauté.

Référentiel territorial du Pacte vert : 1,4 et 6

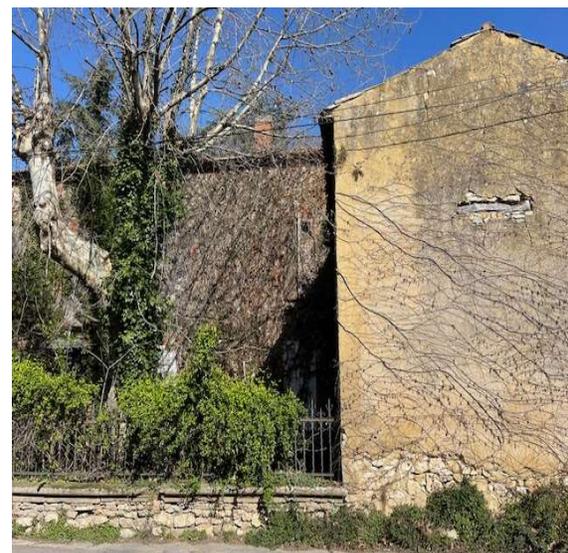
Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :



Partenariat technique :
Partenariat financier : Région Occitanie, Département du Gard, CA Gard Rhodanien

Projet 2.1.5 : Réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie pour créer des logements sociaux

Descriptif :

La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Connaux pour créer des logements sociaux vise à répondre à la demande croissante de logements dans la région. En utilisant efficacement les ressources existantes, cette initiative contribue à améliorer le tissu urbain et à revitaliser le quartier. Elle aide également à réduire la vacance immobilière tout en favorisant la mixité sociale dans la communauté.

Référentiel territorial du Pacte vert : 4 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :
Partenariat financier : Région Occitanie, Département du Gard, CA Gard Rhodanien



Projet 2.1.6 : Aménagement des jardins familiaux

Descriptif :

La commune de Connaux projette d'aménager ses jardins familiaux en installant des tables, des bancs, en végétalisant et en créant des espaces d'ombre. Les habitants de Connaux bénéficieront d'un environnement convivial et accueillant, propice aux rencontres et aux échanges. Ce projet renforcera les liens sociaux au sein de la communauté, améliorera la qualité de vie des résidents en offrant des espaces de détente et de loisirs, tout en favorisant la santé et le bien-être grâce à la proximité de la nature et à la possibilité de profiter de zones ombragées lors des journées ensoleillées.

Référentiel territorial du Pacte vert : 2,3 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :



Calendrier prévisionnel :

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :
Partenariat financier : Région Occitanie, Département du Gard, CA Gard Rhodanien



AXE 2	Fiche action 2.1
<i>Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements</i>	<i>Développer et rénover l'offre en équipements de loisirs</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'amélioration de l'offre en équipements de loisirs est un enjeu crucial pour la commune de Connaux, notamment en raison de son attractivité pour les visiteurs extérieurs et de sa croissance démographique. Cela contribue à renforcer l'attractivité de la commune, à fidéliser ses habitants et à attirer de nouveaux résidents. En offrant des équipements modernes et variés, la commune répond aux besoins de sa population croissante et crée un cadre de vie dynamique et agréable. Cela favorise également le développement économique local en stimulant le tourisme et en dynamisant le tissu commercial.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Elargir et à améliorer la gamme d'équipements et de loisirs disponibles pour les habitants - Adapter les équipements et les installations pour mieux répondre aux demandes et aux attentes des résidents. - Offrir une variété d'activités de loisirs accessibles à tous les âges et à tous les intérêts - Rendre les équipements et les activités de loisirs accessibles à tous les habitants, en veillant à ce qu'ils soient inclusifs et adaptés aux besoins des personnes de tous les horizons et de toutes les capacités. - Encourager un mode de vie équilibré et sain, favorisant le bien-être et la qualité de vie de ses résidents. - Réduire la facture d'énergie 	
DESCRIPTIF DES PROJETS	

Projet 2.2.1 : Aménagement d'un lieu sportif

Descriptif :

Le réaménagement du skate parc de Connaux, notamment par l'ajout de 6 agrès, marque une étape importante dans la modernisation des infrastructures sportives de la commune. De plus, la commune souhaite dans ce lieu sportif intégrer et améliorer les modules de skate-park, mettre en place des filets pour le golf et installer des tables de piquenique. Cette initiative répond à l'évolution des pratiques sportives et permet de dynamiser l'offre de loisirs pour les habitants. De plus, ce projet contribuera à attirer un public plus large, renforçant ainsi le tissu social et la cohésion communautaire. En offrant un lieu de rencontre et d'échange, le skate parc rénové deviendra un espace incontournable pour les jeunes, favorisant leur épanouissement personnel et leur bien-être.

Référentiel territorial du Pacte vert : 4 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2024

2025

2026

2027

2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région Occitanie (sous réserve du seuil des dépenses éligibles), Département du Gard, CA Gard Rhodanien



Projet 2.2.2 : Extension et rénovation du Centre Lucien Laville

Descriptif :

Le Centre Lucien Laville est une salle composée de terrains de sport/salle polyvalente et qui sert également aux entraînements des sapeurs-pompiers et gendarmes, d'un dojo et d'une salle multi-activité. Le projet d'extension du centre Lucien Laville à Connaux comprend l'extension d'une cuisine, l'extension de la salle 2, l'agrandissement des WC pour personnes à mobilité réduite (PMR) mais également des travaux de rénovation énergétique, telles que l'isolation et sur toit plat, avec notamment la reprise d'étanchéité, isolation et reprise de menuiseries sur la façade Nord de la salle 1, l'isolation en rampant de la salle 1 et la reprise du système de chauffage de la salle 1. Ces améliorations visent à offrir un service plus complet et inclusif aux utilisateurs du centre.



Référentiel territorial du Pacte vert : 4

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région Occitanie (volet rénovation énergétique), Département du Gard, CA Gard Rhodanien

Projet 2.2.3 : Rénovation et amélioration énergétique des vestiaires du Stade de Football

Descriptif :

Suite à l'audit énergétique réalisé sur ce bâtiment, ce dernier montre que le stade de football nécessite d'être réhabilitée pour devenir moins énergivore. Dans un objectif de diminution de sa consommation, il s'agira d'installer des panneaux photovoltaïques et mettre en place un cumulus. Des travaux de rénovation énergétiques seront également entrepris, tels que l'isolation extérieur du bâtiment et la reprise des menuiseries, ainsi que l'isolation en toiture.



Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2,3 et 4

Maître d'ouvrage : Commune de Connaux

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

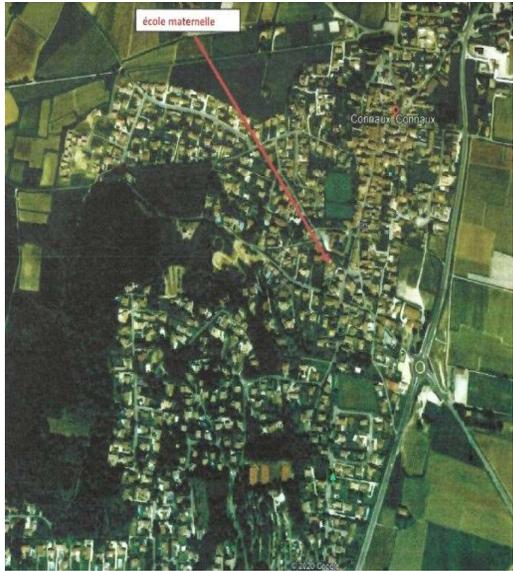
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région Occitanie, CA Gard Rhodanien



AXE 3	Fiche action 3.1
<i>Favoriser la sobriété énergétique</i>	<i>Rénovation énergétique des bâtiments publics</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis plusieurs années, la municipalité a pris en compte les enjeux écologiques et environnementaux dans les démarches de projets, les actions et les aménagements qu'elle initie. L'éclairage public est amélioré et adapté pour répondre aux enjeux d'économies d'énergie et de protection de la biodiversité nocturne (contrat de performance énergétique, extinction nocturne). C'est dans cette logique, que la commune de Connaux repense la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des pratiques et des politiques visant à réduire la consommation d'énergie et à encourager l'efficacité énergétique dans ses bâtiments publics. - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics existants, en utilisant des technologies et des matériaux plus efficaces sur le plan énergétique - En modernisant les systèmes de chauffage, d'éclairage et de ventilation, ainsi qu'en renforçant l'isolation des bâtiments, Connaux cherche à réduire son empreinte carbone et à diminuer sa dépendance aux énergies fossiles - En rénovant énergétiquement ses propres bâtiments, la commune souhaite montrer l'exemple et inciter d'autres acteurs publics et privés à suivre cette voie, contribuant ainsi à une transition énergétique plus large et plus durable 	
DESCRIPTIF DES PROJETS	
<p>Projet 3.3.1 : Installation de panneaux photovoltaïques maternelle</p> <p>Descriptif : Il existe une forte volonté de développer les énergies renouvelables sur la commune de Connaux, dans le cadre de la transition énergétique. Ce projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des élèves et la performance énergétique des bâtiments communaux. Ce projet d'intérêt général permettra à la commune d'offrir aux élèves de l'école maternelle de Connaux un mode de chauffage plus agréable au quotidien avec une température constante. De plus, l'emploi d'énergies renouvelables pour ce bâtiment communal s'inscrit dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie, de son impact environnemental et des dépenses y afférant.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2 et 3</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Connaux Coût estimatif : 27 000 € TTC</p>	

Calendrier prévisionnel :

- 2024
 2025
 2026
 2027
 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : AREC

Partenariat financier : CA Gard Rhodanien

**Projet 3.1.2 :****Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle remparts, mairie.)****Descriptif :**

La commune de Connaux lance un projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Dans un premier temps, le projet vise à remplacer les fenêtres de la salle de mariage afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment emblématique. Les nouvelles fenêtres seront sélectionnées en fonction de leur performance énergétique, favorisant une meilleure isolation thermique et acoustique tout en permettant une ventilation adéquate.

Parallèlement, le projet inclut des travaux visant à renforcer l'isolation de la salle des remparts. Ces travaux consisteront en l'installation de matériaux isolants de haute qualité pour réduire les pertes de chaleur et améliorer le confort thermique à l'intérieur du bâtiment.

Référentiel territorial du Pacte vert : 1,2 et 3**Maître d'ouvrage :** Commune de Connaux**Coût estimatif :****Calendrier prévisionnel :**

- 2024
 2025
 2026
 2027
 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région Occitanie, Département du Gard, CA Gard Rhodanien



AXE 3	Fiche action 3.1
<i>Favoriser la sobriété énergétique</i>	<i>Réduire la facture énergétique et l'emprunte carbone</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Connaux souhaite favoriser la sobriété énergétique afin de réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone. C'est un enjeu important pour la commune car cela permet de diminuer les coûts énergétiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'inciter les habitants à adopter des comportements éco-responsables, et de renforcer la sécurité énergétique locale. Par ailleurs, la commune conduit une réflexion sur la sobriété énergétique.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les coûts énergétiques à long terme de la Commune - Réduire l'empreinte Carbone de la Commune - Renforcer la durabilité de la Commune - Améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant la pollution 	
DESCRIPTIF DES PROJETS	
<p>Projet 3.2.1 : Remplacement en leds de l'éclairage public</p> <p>Descriptif : Les luminaires LED seront installés progressivement dans différentes zones de la commune, priorisant les secteurs les plus fréquentés. Cette transition vers les LED permettra de bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique, d'une durée de vie plus longue des luminaires, d'une amélioration de la sécurité grâce à une meilleure qualité de lumière, et d'une réduction de l'empreinte carbone associée à l'éclairage public.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte vert : 1, 2, 3 et 4</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Connaux</p> <p>Coût estimatif : 200 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :</p>	 

Partenariat financier : CA Gard Rhodanien	
-------------------------------------------	--

Annexe 2 : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Calendrier prévisionnel			Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer le cadre de vie par l'offre et la modernisation des services et équipements					
ACTION 2.1 Service à la population	<i>Projet 2.1.2. Construction d'une cantine bioclimatique et rénovation des locaux existants afin de créer un espace « périscolaire »</i>	X	X	X	1,2,3,4,5 et 6
	<i>Projet 2.1.3 Aménagement du lavoir Centre Village en salle s'exposition</i>		X	X	1,4,5 et 6
	<i>Projet 2.1.6. Aménagements divers pour les jardins familiaux</i>	X			2,3 et 4
ACTION 2.2 Développer et rénover l'offre en équipements de loisirs	<i>Projet 2.2.1. Aménagement d'un lieu sportif</i>	X	X		4 et 6
	<i>Projet 2.2.3. Rénovation et amélioration énergétique des vestiaires du Stade de Foot</i>			X	1,2,3 et 4
AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser la sobriété énergétique					
ACTION 3.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics	<i>Projet 3.1.2. Rénovation énergétique des bâtiments communaux en rénovation énergétique (salle remparts, mairie...)</i>		X	X	1,2 et 3